FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission

DRY SHAKE

Date d'émission: 09.11.2026 | Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	DRY SHAKE
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Agent de séchage pour mouches de pêche artificielles. Utilisations déconseillées : toute autre utilisation que l'utilisation identifiée.
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	SYBAI tackle s.r.o. Věry Pánkové 829/2, 779 00 Olomouc, République tchèque N° d'identification de l'entreprise : 27814033 Tél. : +420 799 069 990 E-mail : info@sybai.com Web : www.sybai.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence	Centre d'information toxicologique (TIS), Na Bojišti 1, 128 08 Prague, République tchèque 24 heures sur 24 : +420 224 919 293 ou +420 224 915 402 **France:** ORFILA (centres antipoison), +33 1 45 42 59 59 (24 h/24, 7 j/7) **Belgique:** Centre Antipoisons, +32 70 245 245 (24 h/24, 7 j/7) **Luxembourg:** Centre Antipoisons, +352 8002 5500 (24 h/24, 7 j/7) **UE:** numéro d'urgence 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange	Le mélange ne répond pas aux critères de classification comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
2.2 Éléments d'étiquetage	Non requis.
2.3 Autres dangers	Le mélange ne contient pas de substances PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids. Il ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges	Le mélange ne contient aucune substance devant être mentionnée conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours	Après inhalation de poussières : transporter la personne à l'air frais. Après contact avec la peau : laver à l'eau. Après contact avec les yeux : rincer à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Après ingestion : rincer la bouche à l'eau. En cas de symptômes, consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun connu. Les billes peuvent provoquer une irritation mécanique des yeux.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Non requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	Le mélange est ininflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Aucun connu.
5.3 Conseils aux pompiers	Aucun conseil particulier.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Les billes répandues peuvent provoquer des glissades.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Aucune précaution particulière.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Balayer ou aspirer les billes et les éliminer comme déchets.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Aucune précaution particulière. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Stocker dans un endroit sec, dans un récipient hermétiquement fermé, afin d'éviter que le mélange n'absorbe l'humidité de l'air.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Voir la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle	Le mélange ne contient pas de substances soumises à des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau de l'UE.
8.2 Contrôles de l'exposition	Aucun équipement de protection individuelle n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide (billes).
Couleur	Billes beiges, avec une proportion plus faible de billes indicatrices orange, qui deviennent vertes lorsqu'elles sont saturées d'humidité.
Odeur	Inodore.
Inflammabilité	Ininflammable.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.
Autres propriétés	Non déterminées, non pertinentes pour une utilisation en toute sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1–10.3 Réactivité, stabilité chimique et possibilité de réactions dangereuses	Le mélange est stable dans des conditions normales. Aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à éviter	Humidité (réduit la capacité de séchage).
10.5 Matières incompatibles	Acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont remplis pour aucune classe de danger.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1–12.7	D'après les données disponibles, les critères de classification comme dangereux pour l'environnement ne sont pas remplis. Le mélange ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Le produit usagé peut être éliminé avec les déchets municipaux en mélange. Éliminer l'emballage par le biais de la collecte sélective des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1–14.7	Non classé comme marchandise dangereuse au sens des réglementations ADR/RID, IMDG ou IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Non réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données	Cette fiche de données de sécurité a été établie sur la base des données relatives aux matières premières fournies par leurs fournisseurs.
Clause de non-responsabilité	Les informations correspondent à l'état actuel des connaissances et décrivent le produit sous l'angle de la sécurité. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit.